

CONCLUSIONS
DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
DU PROCESSUS DE BARCELONE: UNION POUR LA MÉDITERRANÉE
(NICE, 5 et 6 NOVEMBRE 2008)

Les ministres de l'industrie du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, lancé le 13 juillet 2008 au sommet de Paris, se sont réunis à Nice, les 5 et 6 novembre 2008. Cette réunion s'inscrit dans la continuité de celles tenues au titre du Processus de Barcelone à Rhodes (2006), Caserte (2004), Malaga ((2002), Limassol (2000), Klagenfurt (1998) et Bruxelles (1996).

Les participants à la conférence :

- réaffirmant qu'unis par une communauté de destin, les pays membres du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée entendent, à travers ce processus, relever les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne, et entre autres, le développement économique, social et environnemental durable, incluant la lutte contre le changement climatique et contre la désertification, le renforcement de la sécurité alimentaire et de la sécurité énergétique ;
- constatant que l'intégration réussie des pays euro-méditerranéens dans l'économie mondiale peut contribuer à garantir la paix et la stabilité dans la région ainsi que la prospérité de toutes les parties concernées ;
- rappelant que la création d'une zone de prospérité partagée euro-méditerranéenne, inscrite dans la déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995 et dont la pertinence a été réaffirmée à l'occasion du sommet de Paris le 13 juillet 2008, constitue l'un des principaux objectifs du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée ;
- dans le contexte du développement de la coopération euro-méditerranéenne, les Ministres rappellent la déclaration du Sommet de Paris du 13 juillet 2008 relative à la facilitation équilibrée de la circulation légale des personnes ;

- ont accueilli la participation de la Ligue Arabe dans la coopération industrielle euro-méditerranéenne à la suite des décisions prises à Marseille les 3 et 4 novembre 2008 ;
- réaffirmant que la négociation d'une zone de libre-échange d'ici à 2010 demeure un instrument important permettant d'atteindre ces objectifs et d'aider la région euro-méditerranéenne à faire face aux multiples défis que pose la mondialisation ;
- reconnaissant qu'un climat des affaires stable et attrayant est une condition nécessaire de la création d'entreprises et du développement des investissements privés intérieurs et étrangers ;
- soulignant que la crise financière rend cette coopération industrielle euro-méditerranéenne encore plus urgente ;
- rappelant le programme de travail quinquennal adopté lors du sommet de Barcelone en 2005 et les objectifs de celui-ci en matière de développement socio-économique durable, et notamment l'engagement pris de mettre en œuvre la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et d'encourager l'investissement dans les pays partenaires méditerranéens ;
- réaffirmant que, pour tirer pleinement parti de la zone de libre-échange, il est nécessaire de renforcer et de coordonner les efforts, dans l'ensemble de la région, afin de:
 - 1) renforcer la compétitivité des entreprises, en accordant une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises,
 - 2) stimuler l'investissement, en améliorant et rendant attractifs l'environnement des affaires et les qualifications professionnelles,
 - 3) faciliter la libre circulation des biens industriels,
 - 4) promouvoir l'innovation et le transfert de technologie,
 - 5) développer le secteur des services en identifiant les secteurs clés et en encourageant la coopération régionale,
 - 6) s'inscrire dans le cadre du développement durable.

- rappelant que le Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée entend rendre les relations de l'Union européenne (UE) avec ses partenaires méditerranéens plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires, utiles pour les citoyens de la région ainsi que pour les autorités locales et régionales, et qu'il a, dans un premier temps, décidé de lancer des initiatives clés dans les domaines suivants: dépollution de la Méditerranée; autoroutes de la mer et autoroutes terrestres; protection civile; énergie de substitution: plan solaire méditerranéen; enseignement supérieur et recherche: université euro-méditerranéenne; initiative méditerranéenne de développement des entreprises;
- insistant sur les mérites de la coopération industrielle au niveau sectoriel et sur le plan horizontal ainsi que sur l'intérêt de mettre en commun les expériences de chacun, y compris entre associations professionnelles et entreprises, en vue d'accélérer les réformes et les progrès;
- vu les conclusions de la sixième conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie tenue à Rhodes (Grèce) en septembre 2006, et notamment la résolution de poursuivre la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise destinée à encadrer l'élaboration des politiques industrielles et de renforcer une coopération efficace grâce notamment à la stimulation de l'innovation dans la région méditerranéenne et au dialogue instauré pour améliorer la compétitivité du secteur textile/habillement;
- compte tenu de la première conférence de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui s'est tenue au Caire le 18 juin 2007 et qui a mis l'accent sur la promotion de l'innovation, notamment par le recours à des méthodes innovantes et aux technologies de l'information et des communications (TIC) pour améliorer l'enseignement supérieur (visant entre autres à la création d'un portail multilinguisme);
- vu les conclusions de la troisième réunion euro-méditerranéenne des ministres ECOFIN tenue à Porto le 15 septembre 2007, qui a permis la création du réseau Euromed d'experts en finances publiques;

- vu les conclusions de la seconde conférence euro-méditerranéenne sur la société de l'information qui s'est tenue en Égypte, au Caire, le 27 février 2008, et qui a souligné la contribution essentielle que la société de l'information, la recherche et l'innovation apportent sur le plan de la compétitivité et de la création d'emplois face aux défis de la mondialisation; étant donné que les ministres ont décidé de prendre les mesures appropriées pour la poursuite de l'initiative EUMEDCONNECT, invitant les partenaires méditerranéens et d'autres sources de financement à la doter de moyens financiers suffisants; et étant donné que la Commission européenne a décidé, le 5 août 2008 de continuer d'appuyer ce programme;
- vu les conclusions de la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le tourisme qui s'est tenue au Maroc, à Fez, les 2 et 3 avril 2008, et le rôle reconnu de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise pour améliorer le climat des affaires, nouer des partenariats euro-méditerranéens et contribuer ainsi au développement du tourisme;
- vu les conclusions du séminaire euro-méditerranéen sur la prévention et le contrôle de la pollution industrielle qui s'est tenu à Séville en juin 2008, conclusions selon lesquelles la prévention et le contrôle de la pollution sont essentiels pour que le développement industriel aille de pair avec la protection de l'environnement et qu'un développement durable soit ainsi assuré; étant donné que des aspects spécifiques aux secteurs industriels méditerranéens sont à prendre en compte; et étant donné que les techniques combinant les améliorations au niveau de l'environnement, de l'économie et des entreprises jouent un rôle clé pour promouvoir la compétitivité des entreprises méditerranéennes;
- vu les conclusions de la conférence des ministres du commerce à Marseille le 2 juillet 2008, où les ministres ont reconnu les avancées et les avantages économiques liés à la création, d'ici 2010 et au-delà, d'une zone de libre-échange approfondie dans la région euro-méditerranéenne ainsi qu'au renforcement de l'intégration économique régionale dans toutes ses dimensions, et se sont montrés favorables aux grandes lignes de la feuille de route Euromed en matière de commerce jusqu'en 2010 et au-delà. Une réflexion sera aussi menée sur la création d'un mécanisme de facilitation des échanges souple, efficace et favorable au monde des affaires, qui permettrait d'accroître la transparence et les possibilités de commerce et d'investissement. En outre, les ministres sont convenus que toutes les négociations en cours ainsi que les préparations pour les négociations concernant les accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels devraient se voir accorder la priorité la plus élevée et être conclues dès que possible;

- vu les conclusions de la quatrième conférence EUROMED ECOFIN à Luxembourg le 7 octobre 2008, qui a réuni les ministres de l'économie et des finances de la zone euro-méditerranéenne, la Commission et la Banque européenne d'investissement au sujet de l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises et de la contribution de la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) aux projets prioritaires retenus par les chefs d'État ou de gouvernement lors du sommet du 13 juillet dernier ;
- compte tenu du rapport 2008 sur la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise élaboré par la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, et la Fondation européenne pour la formation, en consultation avec la Banque européenne d'investissement ;

ont décidé de:

1. Poursuivre la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise

- a) Les participants à la conférence ont accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise depuis son adoption lors de la conférence ministérielle tenue à Caserte en 2004. Les ministres se sont félicités du rôle joué par la charte en faveur d'une meilleure prise en compte des besoins des entreprises dans les stratégies et priorités nationales, la mise en œuvre des réformes et la coopération interministérielle.
- b) Les ministres ont reconnu l'intérêt du diagnostic posé par le rapport 2008 d'évaluation de la mise en œuvre de la charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise et des recommandations formulées et ont réaffirmé leur résolution à poursuivre et à améliorer la mise en œuvre de la charte en souscrivant aux conclusions spécifiques du rapport pour leurs pays respectifs. Sur un plan plus général, ils se sont engagés à:
 - accélérer la mise en œuvre des lois et règlements applicables aux entreprises, et des programmes en faveur des entreprises et en particulier des petites et moyennes entreprises (PME) et vérifier leur impact sur le renforcement du secteur privé,

- poursuivre les efforts de mise en place d'un environnement favorable aux affaires incluant la simplification de la législation, des réglementations et des procédures applicables aux entreprises, notamment en matière de mise en conformité fiscale et de commerce extérieur,
 - encourager les systèmes d'enseignement et de formation à développer, à tous les niveaux, les compétences et les attitudes entrepreneuriales,
 - améliorer l'identification des besoins de formation des entreprises et recommander l'évaluation en continu des formations dispensées,
 - créer les conditions d'un meilleur accès au financement, y compris au capital-risque, en particulier pour les entreprises innovantes. Il importera notamment d'améliorer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel de l'accès au crédit,
 - renforcer la capacité des entreprises à innover pour devenir plus compétitives, définir une stratégie globale de promotion de l'innovation, améliorer les ressources humaines et accroître le volume des investissements en recherche et développement, faciliter la coopération dans le domaine de l'innovation, notamment en matière de services et d'innovation non technologique,
 - promouvoir des mécanismes de consultation du secteur privé qui soient ouverts, transparents et constructifs,
 - vérifier l'impact qu'ont sur les entreprises les programmes d'appui aux entreprises financés par des fonds publics,
 - optimiser l'usage des technologies de l'information et de la communication, améliorer l'échange d'information sur les marchés publics.
- c) Les ministres se sont félicités de la mobilisation et du processus participatif qui ont conduit à l'élaboration du rapport sur la mise en œuvre de la charte: sous la conduite des coordonnateurs nationaux de la charte, toutes les parties prenantes des secteurs privé

et public des neuf pays partenaires méditerranéens se sont pleinement impliquées dans chaque phase du projet pilote d'évaluation. Les ministres ont reconnu que cette participation et les multiples échanges de connaissances et d'expériences qui ont émaillé le processus ont rendu la charte plus visible et ont renforcé son rôle en tant que document de référence pour stimuler le développement du secteur privé dans leur pays. Ils se sont réjouis que l'implication d'un grand nombre d'acteurs dans l'évaluation encourage ceux-ci à s'approprier les résultats et ils ont invité toutes les parties concernées à diffuser largement les résultats et à les prendre en compte dans leur champ d'activité.

- d) Les ministres ont constaté qu'il existe dans les pays partenaires méditerranéens et dans l'Union européenne, un réservoir de bonnes pratiques dont il est possible de s'inspirer afin de mieux tirer les enseignements des expériences de chacun. Une attention particulière sera accordée aux évolutions des politiques de soutien à l'entreprise et aux politiques de l'UE visant à promouvoir les PME, par exemple la proposition de la Commission européenne intitulée "Un "Small Business Act" pour l'Europe".
- e) Les ministres ont invité toutes les parties concernées à améliorer et compléter la méthode et l'instrument d'évaluation de la mise en œuvre de la charte, en tirant pleinement profit de l'expérience de l'Union européenne à l'égard de la Charte européenne pour les petites entreprises. Il importera notamment de vérifier l'impact des politiques, mesures et instruments sur les entreprises. Les domaines suivants feront l'objet d'une attention particulière: accès aux marchés, accès aux financements, innovation, amélioration des compétences et développement industriel durable.
- f) Les ministres se sont engagés à optimiser l'utilisation des instruments, programmes et ressources disponibles au service de la mise en œuvre de la charte au plan national, régional et euro-méditerranéen. Ils ont invité le secteur privé, la Banque européenne d'investissement et les bailleurs de fonds nationaux et internationaux à agir de même.
- g) Les ministres ont insisté pour que le suivi de la mise en œuvre de la charte soit articulé au mieux avec le suivi du Processus de Barcelone: une Union pour la Méditerranée et la politique européenne du voisinage.

h) les ministres ont souligné la nécessité de se centrer aussi sur la coopération régionale, dans la continuité des relations bilatérales actuelles. Ils ont également mis en valeur l'importance qu'auront les projets de l'Union pour la Méditerranée pour réaliser une intégration industrielle régionale plus achevée dans la zone euro-méditerranéenne.

Dans ce but, ils demandent une intensification des efforts collectifs pour mettre en œuvre les projets identifiés dans la déclaration de Paris, afin d'obtenir des résultats concrets.

Ils ont aussi approuvé que le suivi des projets de l'UpM – qu'il s'agisse de leur mise en œuvre ou de leur financement- devienne un élément constant de l'ordre du jour des futures Conférences euro-méditerranéennes des ministres de l'industrie.

Les ministres se sont félicités de l'initiative des co-présidents français et égyptien et de la Banque Européenne d'Investissement de réunir au Caire, en janvier 2009, une réunion à haut niveau des institutions financières européennes, arabes et méditerranéennes pour discuter les moyens de garantir les levées de fonds destinés aux projets de l'UpM, notamment dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, de l'énergie solaire, des transports, de la formation professionnelle ainsi que du soutien aux PME.

2. Conjuguer les efforts pour conclure des accords bilatéraux sur l'évaluation de la conformité (ACAA) et faciliter ainsi les échanges de produits industriels

- a) Les ministres ont décidé un rapprochement des pays méditerranéens dans le domaine de la législation technique, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité, avec le système de l'Union européenne. Un tel rapprochement supprimerait les obstacles réglementaires et techniques et faciliterait la libre circulation des produits industriels entre l'Union européenne et la région méditerranéenne. Ces efforts concourent à l'objectif d'établir une zone de libre-échange à l'horizon 2010.
- b) Dans les secteurs qui sont harmonisés au niveau de l'UE, les ministres ont souhaité que le Plan d'action de Palerme continue à être mis en œuvre et qu'il aboutisse à la conclusion d'accords bilatéraux sur l'évaluation de la conformité appelés "accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels" (ACAA) dans les secteurs prioritaires entre l'Union européenne et chaque pays partenaire méditerranéen, et aussi entre les partenaires méditerranéens ;

- c) Les ministres ont recommandé la réalisation de progrès rapides et mieux ciblés dans l'adoption de l'acquis communautaire, des normes européennes harmonisées dans les secteurs prioritaires, ainsi que dans le développement ou le renforcement des infrastructures requises en matière de qualité pour répondre aux exigences de l'ACAA. Ces structures doivent comprendre une autorité de surveillance des marchés, des organismes d'évaluation de la conformité dans les secteurs prioritaires, un organisme d'accréditation impartial et indépendant évaluant leur compétence, et un organe responsable de la désignation de ces organismes d'évaluation de la conformité, qui sera distinct de l'organisme de normalisation pour éviter tout conflit potentiel.

Les compétences spécialisées d'experts sectoriels externes pourront être mobilisées, par exemple à travers l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) et l'instrument Jumelage, afin d'aider les pays partenaires à rapprocher leur législation de l'acquis communautaire dans les secteurs harmonisés, et mettre à niveau leur infrastructure. Les pays partenaires devront s'efforcer de participer aux travaux de normalisation au niveau européen, adopteront les normes harmonisées européennes et supprimeront les normes nationales incompatibles.

- d) En ce qui concerne la législation non harmonisée au niveau européen, les ministres ont recommandé une coopération entre l'Union européenne et les partenaires méditerranéens pour diffuser l'information sur les mécanismes de facilitation des échanges, tels que les mécanismes de reconnaissance mutuelle existant dans l'Union européenne. L'UE invite en outre les partenaires méditerranéens à identifier les problèmes liés à la circulation des marchandises dans les secteurs non harmonisés afin qu'il soit possible d'y remédier.

3. Continuer le dialogue sur l'avenir du secteur du textile et de l'habillement

- a) Prenant acte des résultats des actions menées dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen sur le textile et l'habillement, les ministres ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par les pays participants et la Commission européenne pour contribuer à améliorer la compétitivité du secteur du textile et de l'habillement dans la région euro-méditerranéenne.

- b) En ce qui concerne les activités futures, les ministres ont recommandé deux activités qui pourraient produire des résultats positifs au travers d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques et qui seraient susceptibles de bénéficier pour partie d'un appui des instruments communautaires TAIEX et Jumelage:
- une activité visant à développer et à améliorer la capacité des partenaires sociaux (employeurs et employés) du secteur du textile et de l'habillement dans les pays méditerranéens, à aider les entreprises et les travailleurs à gérer les mutations structurelles et à s'adapter aux nouvelles conditions du marché;
 - une conférence euro-méditerranéenne sur les textiles et l'innovation technologique visant à encourager des partenariats industriels dans les domaines de la recherche, de l'innovation et du développement des textiles techniques.
- c) D'autre part, les ministres sont convenus de continuer à promouvoir la coopération industrielle dans la région, en particulier dans les domaines de l'innovation, la recherche et l'amélioration des qualifications, afin de renforcer la compétitivité du secteur dans les pays méditerranéens.

4. Suivre attentivement la progression des investissements en Méditerranée

- a) Les ministres ont salué le lancement du nouveau programme Invest in Med, les 1^{er} et 2 juillet 2008 à Marseille, ainsi que la manifestation d'intérêts au sein de son réseau qui s'en est suivi pour susciter des idées d'actions concrètes et durables en vue du développement des échanges économiques entre les deux rives de la Méditerranée. Les ministres espèrent que les propositions d'initiatives qui émaneront des membres des réseaux représentés au sein du consortium Invest in Med (ANIMA Investment Network, Ascame, Business Med, Eurochambres) seront couronnées de succès.
- b) Les ministres ont également souhaité que le Groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne continue d'être informé des activités du programme régional de promotion des investissements, de la FEMIP, et de la Facilité Investissement Voisinage.

- c) Les ministres ont débattu sur le niveau actuel des flux européens d'investissement dans les pays méditerranéens du sud ;

Ils se sont accordés pour reconnaître que la promotion des investissements européens dans les pays méditerranéens du sud est un facteur clé à la fois pour les pays du nord et du sud ;

Les ministres ont décidé de créer un groupe de travail comprenant des représentants du secteur privé et, en particulier, des représentants de projets réussis dans la région euro-méditerranéenne. Ce groupe de travail étudiera les moyens d'encourager les flux d'investissement vers le sud et, en conséquence, élaborera un plan de promotion d'ensemble.

5. Renforcer les capacités d'innovation technologique et non technologique

- a) Les ministres ont souligné l'importance d'accroître les capacités d'innovation, en particulier celles des PME. Ils ont jugé important de stimuler à cet égard les secteurs les plus concurrentiels et de faciliter la conversion des moins compétitifs, d'encourager la création d'entreprises innovantes, d'augmenter la qualité des produits et l'efficacité des processus dans les entreprises, et ainsi de relever les défis de la mondialisation.
- b) Les ministres ont approuvé la proposition de relancer le thème de l'innovation, par une action en deux volets: renforcement des systèmes nationaux d'innovation et sélection de projets d'intérêt commun.
- c) En ce qui concerne le premier volet, les ministres ont rappelé les objectifs de la charte en matière d'innovation. Les ministres ont souscrit aux conclusions du rapport 2008 sur sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la nécessité d'adapter le cadre législatif, de faciliter l'accès au capital-risque et d'améliorer les compétences. Ils se sont engagés en outre à développer ou compléter une stratégie en matière d'innovation pour leur pays et à améliorer les modalités opérationnelles des programmes d'appui à l'innovation technologique et non technologique en tenant compte de l'expérience accumulée par d'autres pays dans la mise en œuvre de programmes similaires et des résultats acquis dans le cadre du programme Medibtikar (Programme Euromed pour

l'innovation et la technologie) lancé en 2006. En particulier, les ministres ont encouragé la mise en place de jumelages institutionnels en matière de politique d'innovation pour renforcer les systèmes nationaux d'innovation. Dans le prolongement des travaux du Conseil "Compétitivité", les ministres ont souhaité que la coopération et l'échange de bonnes pratiques puissent développer et renforcer les systèmes de propriété intellectuelle, condition de la sécurité juridique des entreprises innovantes.

- d) En ce qui concerne le second volet, les ministres ont souligné les avancées qui résulteront de la poursuite de l'initiative EUMEDConnect. Ils ont reconnu qu'un projet visant à créer un portail multilingue d'appui à l'innovation était d'intérêt commun. Ils ont recommandé que soit étudiée sa faisabilité, en prévoyant une approche spécifique pour les petites et moyennes entreprises. Ils ont demandé que soit également étudiée la réalisation d'un référentiel euro-méditerranéen des compétences numériques et la faisabilité d'un label EuroMed Tech. Les ministres soulignent que l'initiative intergouvernementale EUREKA participe aussi à la coopération technologique entre les pays d'Europe et certains pays méditerranéens et souhaitent à ce titre qu'une initiative sur le label EUROMEDTECH soit aussi évoquée en liaison avec les instances dirigeantes d'EUREKA. Les ministres ont fortement souhaité l'émergence d'initiatives nationales et privées pour répondre à ces propositions novatrices, le financement communautaire ne pouvant, dans le cadre du programme de travail 2009-2010, apporter que des soutiens ponctuels par les instruments TAIEX et Jumelage.
- e) Les ministres ont souhaité que le programme cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) reste ouvert à la participation des pays méditerranéens qui sont invités à explorer notamment les possibilités offertes par le réseau Entreprise Europe. De même, les ministres ont encouragé ces pays à participer au septième programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRD), et à considérer la possibilité de coopérer avec EUREKA.
- f) Les ministres ont rappelé l'impact que peut exercer la mobilisation des programmes indicatifs nationaux de la politique de voisinage et le recours à la Banque européenne d'investissement sur l'amélioration des capacités d'innovation et d'exploitation par l'industrie des résultats de la recherche.

- g) Les ministres, en accord avec les conclusions de l'ECOFIN du 7 octobre 2008, ont apporté leur soutien à l'Initiative méditerranéenne de développement des entreprises adoptée lors du sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, et ils ont encouragé les parties intéressées à continuer leur travail en étroite coordination avec les pays, les institutions financières et les institutions de l'UE actives dans cette zone, les contributions des pays des deux rives de la Méditerranée étant effectuée sur une base volontaire.

6. Soutenir la problématique du développement industriel durable

- a) Conscients de l'importance que représentent les enjeux du développement industriel durable, les ministres ont souhaité que cette problématique soit au cœur de la coopération industrielle euro-méditerranéenne. Conscients de la place des enjeux industriels au sein des initiatives clés adoptés lors du sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, ils ont demandé que les pays méditerranéens continuent à être tenus informés des politiques, actions et projets de l'Union européenne, notamment en matière de développement industriel durable.
- b) Les ministres se sont engagés:
- à apporter leur concours au développement de synergies utiles à l'élaboration du plan solaire méditerranéen, de la stratégie de l'eau en Méditerranée, des autoroutes de la mer et des autoroutes terrestres et de la dépollution de la Méditerranée.
- c) Les ministres ont recommandé de rechercher activement la prise en compte des préoccupations environnementales dans le développement industriel, et notamment:
- qu'aient lieu des échanges de bonnes pratiques sur la fabrication des produits respectueux de l'environnement par des processus économes en énergie et par l'écolabel;

- qu'aient lieu des échanges de connaissance et d'expérience en matière de sécurité des installations industrielles et de gestion des risques naturels en s'appuyant sur les meilleures pratiques des Etats membres et l'expérience de l'Union européenne;
- que soit encouragée l'utilisation des meilleures techniques disponibles et des documents de référence correspondants, en tenant compte des conditions spécifiques qui prévalent dans les pays méditerranéens et en mettant à profit l'expérience de l'Union européenne.

Ici encore, les ministres ont fortement souhaité l'émergence d'initiatives nationales et privées pour répondre à ces propositions, le financement communautaire ne pouvant, dans le cadre du programme de travail 2009-2010, apporter que des soutiens ponctuels par les instruments TAIEX et Jumelage. Les Ministres soulignent l'importance d'une mobilisation additionnelle de fonds pour mettre en œuvre le programme de travail, y compris du secteur privé. Dans cet esprit, ils demandent à la BEI de leur proposer durant le premier semestre 2009 un programme d'investissements pour le développement de l'énergie solaire (qui contribuera fortement au programme Energie 2020).

Les ministres ont pris note du programme de travail (2009-2010) du Groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne. Ils ont invité toutes les parties concernées et le secteur privé en particulier, à contribuer à la mise en œuvre du programme de travail et chargé le groupe de veiller à sa mise en œuvre, en particulier dans une approche reposant sur les attentes de l'industrie, et à assurer un rôle de coordination approfondie.

Ils encouragent les futures coprésidences du Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée à persévérer dans le sens des orientations retenues lors de la conférence des ministres réunis à Nice les 5 et 6 novembre 2008.